

Municipalité de Lamarche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

278-12-16

QUE l'assemblée soit et est levée à 10 hr 22.

Réjean Savinsky

M. Réjean Savinsky, maire suppléant

Fabienne Girard

Mme Fabienne Girard d.g. et sec. trés.

Municipalité de Lamarche

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN EST

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 16 janvier 2017 à 19 h 30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de M. Gilbert Savard, maire et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Ms. les conseillers, Roland Bélanger, Réjean Savinsky et Réjean Gagnon

Mesdames les conseillères, Doris Pruneau et Lyne Bolduc

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Fabienne Girard, directrice générale

ABSENCE : M. Jean-Luc Savinsky

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par M. Gilbert Savard, maire

01-01-17

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres étant présents et conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Disposition à l'égard des contrats de travail et des employés municipaux*
4. *Exemption de la lecture et approbation du procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2016 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016*

4. ADMINISTRATION

- 4.1 *Acceptation liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires nets pour le mois décembre 2016 et remise des activités financières pour décembre 2016*

5. RÉSOLUTIONS

- 5.1 *Rapport de dépense de la directrice générale*

Municipalité de Lamarche

- 5.2 *Rapport de dépense de l'employé municipal*
- 5.3 *Autorisation pour le paiement des cotisations annuelles*
- 5.4 *Réservation de la salle pour le 31 décembre 2017*
- 5.5 *Installation de lumières de rues*
- 5.6 *Ouverture d'une marge de crédit*
- 5.7 *Adhésion au Service en ligne PerLE (Permis, Licences, Entreprises)*
- 5.8 *Embauche d'une personne pour la patinoire*
- 5.9 *Avis de motion pour le rôle triennal d'immobilisation*
- 5.10 *Demande pour le réseau routier, (PAARM)*
- 5.11 *Adoption du règlement # 448 sur les roulettes de camping*
- 5.12 *Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour la Phase II dev. Île à Nathalie*

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS

- 6.1 *Demande de salle gratuite pour l'activité du Zumba*
- 6.2 *Demande de commandite par le programme de Techniques de tourisme du Cégep de Saint-Félicien pour l'activité de 5 à 7 Touristique*
- 6.3 *Demande de salle gratuite – Comité des Loisirs – Carnaval 2017 et première tranche du budget accordé*
- 6.4 *Demande de salle gratuite pour des cours de danse en ligne*
- 6.5 *Demande d'aide financière par la Nichée*
- 6.6 *Remerciement de Solican*
- 6.7 *La Moisson*

7. INVITATION

- 7.1 *Réseau biblio*
- 7.2 *Tournoi de curling*
- 7.3 *Municipalité de L'Ascension pour souligner le travail de 5 pompiers*

8. CORRESPONDANCE

- 8.1 *Remerciement commandite pour le lancement du livre Mme Irène Privé*
- 8.2 *Calendrier des formations MMQ 2017*
- 8.3 *Lette d'information sur la téléphonie cellulaire*
- 8.4 *Destination Lac-Saint-Jean – La promotion du territoire*
- 8.5 *Accusé réception du Ministère des Transports*

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1 *Branchement SÉCUOR pour l'incendie et réparation d'équipements*
- 9.2 *Avis de motion d'un amendement de zonage demandé par M. William Satgé*
- 9.3
- 9.4

10. TOURNÉE DES CONSEILLERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

02-01-17

3.DISPOSITIONS À L'ÉGARD DES CONTRATS DE TRAVAIL ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE nous sommes au renouvellement des contrats d'employés (es);

CONSIDÉRANT QU'au contrat de la directrice général, l'horaire est reconduit, tel que décrit à l'article 5.2 titré «*semaine de travail*», la semaine de travail sera de 35 heures;

Municipalité de Lamarche

CONSIDÉRANT QU' au contrat de la secrétaire trésorière adjointe, l'horaire est reconduit, tel que décrit à l'article 5.2 titré «*semaine de travail*», la semaine de travail sera de 34 heures;

CONSIDÉRANT QU' au contrat de employé municipal, l'horaire est reconduit, tel que décrit à l'article 4.2 titré «*semaine de travail*», la semaine de travail sera de 40 heures;

CONSIDÉRANT QU' une description de tâches a été effectuée et déposée pour chaque employé(es);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU

QUE les contrats de travail de mesdames Fabienne Girard et Annick Lachance et monsieur Steeve Godin soient renouvelés avec les nouvelles dispositions telles qu'entendues pour l'année 2017 et dûment autorisé par le conseil municipal avec un taux d'augmentation de 2.5%.

QUE la municipalité de Lamarche autorise la dépense pour une participation de 50% de l'employeur à l'assurance dentaire, maladie, salaire pour les employés auprès de Manuvie assurance;

QUE concernant M. Fabrice Tremblay, une augmentation de .50\$/#soit autorisé, considérant l'écart avec tous les autres employés et que les heures/semaine sont au besoin.

QUE les dépenses soient imputées aux postes budgétaires suivants :

- pour l'administration : 02 130 141; 02 130 289;
- pour l'employé municipal : 02 320 141, 02 190 141, 02 412 141, 02 414 141 et 02 415 141; 02 320 289;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-01-17

4. EXEMPTION DE LA LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 ET DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2016

La Directrice générale Mme Fabienne Girard, dépose le procès-verbal et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger

ET RÉSOLU:

Municipalité de Lamarche

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 soit approuvé.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016 soit approuvé mais avec le correctif suivant et demandé par Mme Lyne Bolduc :

*Que lors de l'adoption du règlement de taxation #447, qu'en plus de ne pas avoir assisté à son élaboration du 28 novembre, elle n'a pas été avisée de la tenue de cette plénière.

M. le maire mentionne qu'il avait nommé un comité administratif pour l'élaboration des prévisions budgétaires 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04-01-17

4.1 ACCEPTATION LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante-huit sous (67 598-58\$), la liste des chèques manuels au montant de treize mille neuf cent dix dollars et quatre-vingt-dix sous (13 910.90\$), et les salaires payés au montant douze mille dix-neuf dollars neuf sous (12 019.09\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars et cinquante-sept sous (93 582.57\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4970 à 5001.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*** Les membres du conseil ont reçu comme chaque mois, l'état des activités financières où les postes budgétaires sont identifiés.*

LISTE DES COMPTES À PAYER :

Ville d'Alma	615.23\$
Mégaburo	208.26\$
Cain Lamarre (Alma)	202.94\$
Cain Lamarre (Chicoutimi)	4 786.99\$
Collectes Coderr	195.46\$
Dicom Express	23.34\$
Les Électriciens du Nord	12 756.61\$
Entreprises Fortin Labrecque	21 094.82\$
Entrepreneur Forestier Alex et Nico	1 331.32\$
Laboratoires Environex	227.67\$
Commerces B. Fortin inc.	827.36\$

Municipalité de Lamarche

Extincteurs Sag. Lac St-Jean	617.87\$
Gilbert Savard	20.00\$
Girard Fabienne	35.00\$
Hanna Instruments Canada	101.18\$
HTB Quincaillerie	686.23\$
Les Entreprises Forestières Lachance	2 155.78\$
Le Quotidien, Progrès-Dimanche	699.05\$
Produits Lépine inc.	389.48\$
Lumen	86.78\$
Martel Fleuriste inc.	65.54\$
Maxxam analytique	354.12\$
MRC Lac St-Jean	12 103.71\$
Association Île à Nathalie	50.00\$
Petite caisse	19.84\$
Popote roulante Lamarche	30.00\$
Potvin & Bouchard	1 011.39\$
Orizon Mobile	175.54\$
Les Pétroles R.L. inc.	1 107.88\$
Réjean Gagnon	32.80\$
Sigins inc.	231.50\$
Groupe Consensus inc.	5 354.89\$
TOTAL	67 598.58\$

LISTE DES COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE ET PAR CHÈQUE MANUEL :

Revenu Québec	3 870.44\$
Revenu Canada	1 432.30\$
Hydro-Québec	184.22\$
Hydro-Québec	868.81\$
Hydro-Québec	141.91\$
Hydro-Québec	269.40\$
Bell Canada	220.89\$
Bell Canada	178.43\$
Hydro-Québec	1 014.78\$
Hydro-Québec	715.85\$
Hydro-Québec	656.78\$
Entrepreneur Forestier Alex et Nico	1 250.84\$
Girard Fabienne	250.00\$
Lachance Annick	750.00\$
Godin Steeve	750.00\$
Centraide	30.00\$
Registraire des entreprises	164.00\$
Hydro-Québec/Revenus autres	662.25\$
Musique Jérémy Lapointe	500.00
Total des chèques manuels :	13 910.90\$
Salaires du mois :	12 019.09\$
Grand total :	93 528.57\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Fabienne Girard, directrice générale certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.


Fabienne Girard, directrice générale

Municipalité de Lamarche

05-01-17

5.1 RAPPORT DE DÉPENSE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE- RÈGLEMENT CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le règlement # 232-12-2007-01 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance extraordinaire le 19 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
ET RÉSOLU :

QUE le conseil reçoit le dépôt de la liste jointe.

<u>#</u> <u>FACTURE</u>	<u>DATE</u>	<u>FOURNISSEUR</u>	<u>MONTANT</u>
		Produits Lépine	312.50\$
		Martel Fleuriste	65.54\$
		Association Île à Nathalie	50.00
		Total	428.04\$

EXPLICATIONS :

- 1- 25 sacs de fondants à glace
- 2- Fleurs décès de la mère du maire de Labrecque Mme Angèle Pedneault
- 3- enlever les quais Île à Nathalie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-01-17

5.2 RAPPORT DE DÉPENSE DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL RÈGLEMENT CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le règlement # 232-12-2007-01 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance extraordinaire le 19 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon

ET RÉSOLU :

QUE le conseil reçoit le dépôt de la liste jointe.

<u>#</u> <u>FACTURE</u>	<u>DATE</u>	<u>FOURNISSEUR</u>	<u>MONTANT</u>
		Produit Hanna	101.18\$
		Les Ent. For. Lachance	80.48\$
		Potvin & Bouchard	68.80\$
		Total	250.46\$

EXPLICATIONS :

- 1- Dosettes pour test de chlore
- 2- Concassé

Municipalité de Lamarche

3- Cadenas, nettoyant tapis camion, marteau 4 lbs et coupe-fil

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-01-17

5.3 AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES COTISATIONS ANNUELLES

CONSIDÉRANT QUE chaque année ces cotisations sont renouvelées pour les besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon

ET RÉSOLU

QUE les cotisations suivantes soient autorisées pour paiements :

- Association des directeurs municipaux (ADMQ) 1 693.98\$ taxes incluses
- Réseau biblio et CRSBP 1 938.\$+ l'entente spécifique 157.23\$
- PG Solution 4 823.20\$ taxes incluses
- Association touristique régionale (ATR) 760.00\$
- Transport Adapté 839.00\$
- Fédération Québécoise des municipalités (FQM) 1 025.00\$
- Corporation des officiers municipaux (COMBEQ) 375.00\$

QUE le poste budgétaire 02 130 00 494 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-01-17

5.4 RÉSERVATION DE LA SALLE POUR LE 31 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que les élus de la municipalité de Lamarche souhaitent entretenir des rapports cordiaux avec les contribuables de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la formule de souper-soirée du 31 décembre a été fortement appréciée;

CONSIDÉRANT QU'un souper et une soirée dansante le 31 décembre permet de réunir les familles et personnes seules pendant la période des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Lamarche se réserve la salle municipale pour son activité de veille du jour de l'An, le 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Municipalité de Lamarche

09-01-17

5.5 INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUES

CONSIDÉRANT QU'à la préparation des prévisions budgétaires 2017 la dépense pour l'installation de lumières de rues a été projetée;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été déposées auprès du conseil municipal par des contribuables et des comités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU

D'autoriser la dépense de 8 000\$ pour l'achat de matériel pour 10 lumières de rues chez Les Électriciens du Nord, tel que soumissionné et d'autoriser les frais d'installation de 152\$/lumière par Hydro-Québec.

QUE les lumières de rues soient installés aux emplacements suivants :

- 20 Place du Quai (1)
- Chemin de l'Île à Nathalie (2)
- Chemin du Lac Miquet (2)
- Chemin Domaine Bouchard(2)
- Chemin Lachance (2)
- Dame-Jeanne (1)

QUE le poste budgétaire 02 340 00 649 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-01-17

5.6 OUVERTURE D'UNE NOUVELLE MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE l'article 1093 du Code municipal permet à toute municipalité de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes et les contracter aux conditions et pour la période qu'il détermine;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables de la municipalité ont jusqu'au 9 mars 2017 pour acquitter leurs comptes de taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit acquitter de nombreuses dépenses pour l'administration courante d'ici cette date;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la municipalité prévoit qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour le paiement de dépenses pour l'administration courante, jusqu'à concurrence de 300 000\$, remboursable au plus le 1 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

Municipalité de Lamarche

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire trésorière à contracter un emprunt temporaire pour le paiement de dépenses pour l'administration courante, jusqu'à concurrence de 300 000\$, au taux préférentiel +1/2% remboursable au plus le 1 avril 2017 auprès de la Caisse populaire Desjardins d'Alma et à signer tous les documents légaux nécessaires à cette fin.

Cette marge de crédit est supplémentaire à celle de 200 000\$ existants.

QUE M. le maire Gilbert Savard, Mme Fabienne Girard directrice générale et/ou Mme Annick Lachance, secrétaire trésorière adjointe, en l'absence de Mme Girard, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la municipalité de Lamarche l'emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins d'Alma.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-01-17

5.7 ADHÉSION AU SERVICE EN LIGNE PerLE (permis, licences, Entreprises)

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'emploi et de la solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

CONSIDÉRANT QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche souhaite participer au service PerLE;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal de Lamarche autorise M. Gilbert Savard, maire et Mme Fabienne Girard, à signer pour et au nom de la municipalité de

Municipalité de Lamarche

Lamarche, l'entente concernant le service PerLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-17

5.8 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la patinoire est fonctionnelle et qu'un surveillant doit être engagé pour la sécurité des usagers et pour les besoins des locaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal de Lamarche autorise un montant forfaitaire à M. Gerald Gauthier pour la surveillance de la patinoire.

Que le poste budgétaire 02 701 20 140 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-01-17

5.9 AVIS DE MOTION POUR LE RÔLE TRIENNAL

Avis de motion est donné par Mme Doris Pruneau # 3, que le rôle triennal d'immobilisation 2017-2018-2019 sera présenté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-01-17

5.10 DEMANDE D'AIDE POUR LE RÉSEAU ROUTIER (PAARM)

CONSIDÉRANT QUE l'aide au réseau routier accordée par le député monsieur Alexandre Cloutier nous permet d'effectuer des réparations urgentes sur des chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Route de la Boulonnaire est de 7.5 kilomètres d'entretien nous incombant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal de Lamarche dépose une demande d'aide financière pour le réseau routier auprès de M. Alexandre Cloutier député de Lac St-Jean-Est au montant de 35 000\$ et priorise la réparation de la Route de la Boulonnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11 ADOPTION DU RÈGLEMENT #448 SUR LES ROULOTTES DE CAMPING

Municipalité de Lamarche

RÈGLEMENT NO. 448 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 125-2007

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier son règlement de zonage pour interdire l'installation de véhicules de camping sur des terrains vacants;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné et à cet effet lors de la séance du conseil du 7 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
ET RÉSOLU,**

Que la municipalité de Lamarche adopte le règlement #448 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'alinéa 1 de l'article 2.3 du chapitre 2 du Règlement de zonage no. 125-2007 est remplacé par l'alinéa suivant :

« L'usage et l'implantation de véhicules de camping est permis seulement dans les zones RV, TA et TB. À l'intérieur de ces zones, les véhicules de camping ne sont autorisés que si un bâtiment principal se trouve déjà sur le terrain ou la parcelle de terrain concerné. Dans chaque zone, les conditions particulières suivantes doivent être respectées. »

ARTICLE 3

Le paragraphe 6° de l'article 2.3.1 du chapitre 2 du Règlement de zonage n° 125-2007 est, par le présent règlement, abrogé.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Gilbert Savard, maire



Mme Fabienne Girard d.g.

16-01-17 **5.12 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA PHASE II DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE À NATHALIE**

Avis de motion est donné par M.Roland Bélanger # 4, qu'un règlement d'emprunt pour le développement de villégiature Phase II au secteur de l'Île à Nathalie, sera présenté à une séance subséquente.

Municipalité de Lamarche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS ET REMERCIEMENTS

17-01-17

6.1 DEMANDE DE SALLE GRATUITE POUR L'ACTIVITÉ DU ZUMBA

CONSIDÉRANT la demande de salle gratuite de madame Manon Dufour pour la tenue des activités de Zumba, les mardis soirs pour une session de 8 semaines;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Lamarche autorise la salle gratuitement à madame Manon Dufour pour le Zumba les mardis de 19H à 20H et ce pour 8 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Retiré.

18-01-17

6.2 DEMANDE DE SALLE GRATUITE POUR LE CARNAVAL 2017 ET DEMANDE DE LA PREMIÈRE TRANCHE DU BUDGET ACCORDÉ AU COMITÉ DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la demande de salle gratuite de madame Héléna Tremblay pour la tenue du carnaval 2017;

CONSIDÉRANT la demande pour obtenir la première tranche de leur budget accordé au montant de 750\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Lamarche autorise la salle gratuitement les 10, 11, 12 et 17 février pour la tenue du carnaval 2017. Pour le 18 février elle sera payée par le comité des Loisirs.

QUE le conseil municipal de Lamarche autorise le déboursé de la première tranche de budget accordé au Comité des Loisirs de Lamarche au montant de 750\$.

Municipalité de Lamarche

Que le poste budgétaire 02 702 90 999 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-01-17

6.4 DEMANDE DE SALLE GRATUITE POUR DES COURS DE DANSE EN LIGNE

CONSIDÉRANT la demande de salle gratuite de madame Caroline Maltais pour des cours de danse en ligne;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes se sont montrées intéressées à cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Lamarche autorise la salle gratuitement pour l'activité de cours de danse en ligne qui se tiendront les vendredis.

6.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE LA NICHÉE

Refusé

6.6 REMERCIEMENTS SOLICAN

6.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE LA MOISSON

Refusé

7. INVITATION

7.1 Réseau biblio

7.2 Tournoi de curling

7.3 Municipalité de L'Ascension pour souligner le travail de 5 pompiers

8. CORRESPONDANCE

La directrice générale fait la lecture de la correspondance et en dépose le contenu aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

9. AFFAIRES NOUVELLES

20-01-17

9.1 Branchement SÉCUOR pour l'incendie et réparation d'équipements

CONSIDÉRANT QUE l'édifice municipal ne possède pas de branchement à une centrale afin de prévenir en cas d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie SÉCUOR nous a fourni une offre de service au prix mensuel de 16.99\$/mois pour obtenir cette sécurité;

Municipalité de Lamarche

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche autorise la dépense de 16.99\$/mois afin d'obtenir un service de ligne branchée pour le service incendie avec SÉCUOR.

Que la municipalité de Lamarche accepte la réparation tel que soumissionné au montant de 1 176.19\$ tel qu'exigé par la Mutuelle d'assurance des Municipalités du Québec.

Que le poste budgétaire 02 320 521 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-17

9.2 Avis de motion pour un amendement au règlement de zonage 125-2007 demandé par M. William Satgé

Avis de motion est donné par Mme Doris Pruneault, conseillère # 3, qu'un amendement au règlement de zonage # 125-2007 et demandé par M. William Satgé, afin d'agrandir la zone Rv2, du lot 18A-2 partie, Canton Rouleau, sera présenté à une séance subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant Roland Bélanger, invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

22-01-17

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée, il est 20 hr 17 mn.

Je, soussigné Gilbert Savard, maire de la municipalité de Lamarche ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.

M. Gilbert Savard, maire


Mme Fabienne Girard, directrice générale

Municipalité de Lamarche

CORRECTIF AU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE le conseil adopté le règlement # 448 sur les roulottes de camping, à la séance du 16 janvier 2017;

ATTENDU QUE, dans la rédaction le numéro du règlement n`est pas 448, mais 449;

ATTENDU QU`en vertu de l`article 202.1 du Code municipal, le greffier peut modifier une écriture pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents;

EN CONSÉQUENCE :

Je soussignée, Fabienne Girard, greffière de la municipalité de Lamarche, corrige et spécifie le bon numéro de règlement, soit 449.

FAIT ET SIGNÉ à la municipalité de Lamarche, ce 2017-01-18



Fabienne Girard greffière et D.G.
Municipalité de Lamarche